Les chenilles processionnaires

Petites, mais très néfastes, les chenilles ont la particularité de vivre en groupe et de se déplacer en file indienne. Elles tissent des nids de soie dans les arbres colonisés et sortent la nuit pour se nourrir des feuilles. Une fois leur développement achevé, elles se transforment en chrysalides et donnent naissance à des papillons.
Classées nuisibles depuis avril 2022 (Décret n°2022-686), elles prolifèrent au point de menacer la santé humaine et la flore. Le danger provient de leurs poils, très urticants.

Le plan d'action de la commune pour lutter contre les chenilles processionnaires
Pour agir de façon plus efficace, protéger l'environnement et à assurer la sécurité de ses habitants face à ce nuisible, la municipalité a souhaité, en 2024, lancer une campagne de lutte contre les chenilles processionnaires dans ses espaces publics. Voici les actions :
– Installation de pièges à phéromone, conçus pour attraper les papillons adultes.
– Opération d'échenillage des cocons a été réalisée dans les conifères de la ville.
– Contrôle des pièges à ceinture déjà installés, qui vise à réduire la population de larves.
– Interventions ponctuelles sur les sites connus.
– Installation de nichoirs à mésanges dans les arbres. Ces oiseaux, connus pour leur appétit vorace pour les insectes nuisibles, jouent un rôle essentiel dans la régulation naturelle de la population de chenilles processionnaires. Ces nichoirs avaient été réalisés lors de la Journée citoyenne 2024.
Vous souhaitez construire un nichoir à mésange pour l'installer dans votre propriété, retrouvez le plan proposé par la LPO : cliquez ici
Retrouvez les étapes de construction d'un nichoir à mésange : cliquez ici

Quelques conseils :
Ne les balayez surtout pas.
Si l'insecte détecte une phase de danger ou subit un stress, il ouvre ses « miroirs » et libère des milliers de poils urticants de quelques microns, comme de la poussière fine. Les poils peuvent se déplacer jusqu'à 10 mètres de distance.

Éloignez-vous de la zone
Un contact cutané avec ses poils urticants peut provoquer des éruptions cutanées douloureuses, des réactions allergiques parfois violentes, voire une cécité passagère en cas de contact avec les yeux. La réaction apparaît peu après l'incident.
En cas de symptôme légers contactez votre médecin traitant. Lorsque les symptômes sont plus graves, il est préférable de contacter le 15 ou un service d'urgence pour une assistance appropriée.

Propriétaires de chiens : attention lors de vos promenades.
Les chiens résistent rarement à l'envie de les renifler ou de les avaler. Les poils urticants et venimeux de ces insectes est immédiate et souvent violente, comparable à une forte réaction allergique.
Contactez votre vétérinaire au moindre doute.

Que faire si un nid se trouve dans un arbre situé sur votre propriété ?
Consulter le document suivant pour lutter également contre ce nuisible. C'est un problème sanitaire qui demande un effort de tous pour limiter les nuisances.
Il a été édité par « L'observatoire des chenilles processionnaires ». Il recense des méthodes de luttes à destination du grand public.
> Téléchargez le guide : recueil-lutte-chenilles-processionnaires